



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection
Pédagogique
Régionale
de sciences de la vie
et de la Terre

Fabien **AUDY**
Carole **BUISSON**
Isabelle **DIGARD**
Laurent **GUERRE**
Gaëlle **GUILLOTIN**
Fabien **SERRET**

Tél. : 01 30 83 40 42
Mél : ce.ipria4042@ac-
versailles.fr>

A Versailles, le 1^{er} septembre 2021

Les IA-IPR de SVT

à
Mesdames et Messieurs les professeurs de sciences de la vie
et de la Terre
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des
lycées et des collèges, publics et privés sous contrat

Objets :

- Message du collège des IA-IPR de l'académie
- Lettre de rentrée disciplinaire pour l'année 2021-2022

- **Message du collège des IA-IPR de l'académie**

Au seuil de cette nouvelle année scolaire, les IA-IPR ont à cœur de vous souhaiter une bonne rentrée. Aux collègues qui rejoignent notre académie, nous souhaitons la bienvenue.

Au terme d'une année compliquée par la gestion de la situation sanitaire et endeuillée par l'assassinat de notre collègue Samuel Paty, les corps d'inspection vous adressent collectivement leurs remerciements pour avoir assuré la continuité des enseignements et maintenu en toutes circonstances le lien avec vos élèves. Les inspecteurs vous assurent de leur présence à vos côtés en cette nouvelle année scolaire pour vous conseiller sur l'accompagnement des élèves, la construction et la consolidation de leur parcours de formation.

Notre académie réaffirme avec force son engagement en faveur de la laïcité et du respect des valeurs de la République. Un [plan de formation national](#) leur sera consacré sur l'ensemble du territoire. Les *masters MEEF* leur accorderont désormais une place essentielle en formation initiale.

Dans le contexte sanitaire que nous avons connu, votre forte mobilisation autour des plans de continuité pédagogique mis en œuvre dans les établissements ont permis aux élèves de ne jamais interrompre leurs apprentissages

Issu de réflexions et des expériences menées sur le terrain, un guide *Organiser la continuité pédagogique – Mettre en œuvre l'hybridation* a été élaboré dans notre académie. Nous vous invitons à [consulter sa présentation](#) et à le [télécharger](#).

La mise en œuvre du *Grand oral* au baccalauréat général et technologique a renforcé la dynamique sur le développement des compétences orales des élèves tout au long de leur parcours scolaire dans le secondaire. Des ressources pédagogiques ont été conçues et [sont disponibles sur le site de l'académie](#).

Ces actions s'inscrivent pleinement dans le nouveau [Projet académique 2021-2024 Apprendre - S'épanouir - Se transformer](#). Celui-ci mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté éducative autour de projets emblématiques de la politique éducative académique. Il stimule et valorise la capacité d'innovation et d'initiative des personnels de l'académie

Au collège, inscrire les apprentissages dans les parcours des élèves

Le collège a vocation à poursuivre l'acquisition des fondamentaux travaillés depuis l'école primaire et à les consolider.

Pour servir cette ambition, le **programme Devoirs faits** s'enrichit de modalités nouvelles. Il s'adapte et se réinvente afin que chaque élève qui en a besoin soit accompagné à la fois dans

la réalisation de ses devoirs et dans la consolidation de ses acquis. Le plan d'action académique 2021-2022 ouvre de nouvelles perspectives, en lien avec les objectifs du projet académique. Il permettra de proposer Devoirs faits à un plus grand nombre d'élèves, d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs et de favoriser la continuité et la cohérence entre, d'une part, le temps scolaire et, d'autre part, le temps familial et périscolaire. De nombreuses ressources pédagogiques mobilisables sont présentes sur [la page « Devoirs faits » du site académique](#).

Les objectifs du collège sont également de préparer chaque élève à poursuivre sa formation au nouveau lycée général et technologique ou au lycée professionnel transformé. **Les parcours éducatifs**, en particulier le [parcours avenir](#), offrent un cadre privilégié d'apprentissages, ils sont aussi une source de la motivation et de la projection des élèves dans la poursuite d'études au lycée.

Au lycée général et technologique, préparer la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur

Dans la voie générale, l'offre d'enseignements de spécialité permet aux élèves de diversifier leur parcours à partir de choix personnalisés. L'accompagnement et le suivi des élèves assuré par les professeurs principaux et les professeurs référents les aident à opérer un choix éclairé.

Un plan de valorisation national de la voie technologique est engagé pour réaffirmer sa spécificité dans le système éducatif scolaire et supérieur. Il s'agit notamment, au collège et en classe de seconde générale et technologique, de mieux informer les élèves et leurs familles sur les caractéristiques des séries technologiques et les perspectives de réussite qu'offre chacune d'entre elles.

La réforme du baccalauréat maintient l'équilibre entre évaluation ponctuelle terminale et contrôle continu dans les résultats, respectivement à hauteur de 60 % - 40 %. Un nouveau cadre réglementaire, paru cet été, définit les modalités de la prise en compte du contrôle continu du fait de la suppression des évaluations communes. Sur la base de recommandations nationales de l'IGÉSR à paraître, les corps d'inspection seront aux côtés des chefs d'établissement et des équipes lors de l'élaboration collective d'un projet d'évaluation propre à chaque établissement. L'harmonisation des pratiques évaluatives doit ainsi conforter votre travail tout en garantissant la diversité des évaluations, l'équité de traitement et la transparence vis-à-vis des jeunes et leurs familles.

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire.

- **[Lettre de rentrée des IA-IPR de SVT pour l'année 2021-2022](#)**

Chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons, à toutes et tous, une très bonne rentrée scolaire 2021, en espérant que vous avez passé de bonnes vacances estivales.

Nous adressons nos vœux de bienvenue dans l'Académie de Versailles aux personnels enseignants et de laboratoire nouvellement nommés et nous félicitons les lauréats de concours. Nous vous remercions vivement pour votre investissement et votre professionnalisme qui ont contribué à la bonne mise en œuvre des épreuves d'examen et à la réussite des élèves.

Cette année, les SVT seront mises à l'honneur. En effet, l'année scolaire 2021-2022 est [l'année de la biologie](#) en partenariat avec le CNRS. Collectivement, saisissons-nous de cette opportunité pour faire rayonner notre discipline dans nos établissements !

Des formations spécifiques et des actions vous seront proposées tout au long de l'année permettant de développer des partenariats avec des chercheurs et de renforcer, chez nos élèves, la mise en œuvre de la démarche scientifique et de développer l'esprit critique. Ainsi, il

leur sera possible de mieux appréhender les enjeux sociétaux actuels et de les aider à devenir des citoyens éclairés. Enfin, c'est une très belle occasion de faire découvrir à nos élèves des parcours d'orientation menant aux métiers liés à la biologie.

En raison du contexte sanitaire actuel, vous allez sans doute être interrogés par vos élèves sur la **vaccination**, c'est pourquoi de [nombreuses ressources](#) sont disponibles sur le [site du ministère](#). Vous trouverez également sur ce même site des informations sur les [tests de dépistage](#).

De plus, nous aurons à cœur de continuer à vous accompagner à travers nos visites, des réunions d'équipes, un plan académique de formation renforcé et des conférences pédagogiques.

Des **groupes de travail** ont produit l'an dernier des ressources auxquelles vous avez accès via le [site académique disciplinaire](#) et l'espace réservé "profsvt" accessible sur la plateforme "[tribu](#)". Ce travail sera poursuivi cette année, chacun sera invité à participer selon ses compétences, ses envies et ses besoins.

Au lycée

Cette rentrée est marquée par une modification des modalités d'**évaluation** des candidats au baccalauréat à compter de la session 2022. La note du baccalauréat sera constituée par 60% liés aux épreuves terminales et **40% de contrôle continu**. L'importance du contrôle continu dans la note globale du baccalauréat nécessite de garantir une équité entre tous les élèves. Il sera nécessaire de renforcer les échanges en équipes autour des pratiques d'évaluation afin de les harmoniser pour aboutir à un [projet d'évaluation](#) disciplinaire et d'établissement partagé à l'échelle de la communauté éducative. Les IA-IPR de SVT seront à vos côtés pour contribuer aux réflexions dans la construction du projet d'évaluation.

À compter de la session 2022 du baccalauréat, les **parties du programme de terminale** qui **ne pourront pas faire l'objet d'une évaluation lors de l'épreuve d'enseignement de spécialité** "Sciences de la vie et de la Terre" de la classe de terminale de la voie générale, [sont complétées](#) des parties suivantes :

- dans la thématique « La Terre, la vie et l'organisation du vivant » : « L'inéluctable évolution des génomes au sein des populations » ;
- dans la thématique « À la recherche du passé géologique de notre planète » : « Les traces du passé mouvementé de la Terre ».

Pour rappel, depuis la session 2021, les parties « D'autres mécanismes contribuent à la diversité du vivant » ; « La domestication des plantes » ; « Comprendre les conséquences du réchauffement climatique et les possibilités d'actions » ; « L'organisme débordé dans ses capacités d'adaptation » ne font pas l'objet d'une évaluation lors de l'épreuve d'enseignement de spécialité de terminale.

La session 2021 du baccalauréat a été marquée par la première session du [« Grand Oral »](#). Il sera nécessaire de poursuivre le développement des **compétences orales** des élèves, déjà travaillées au collège, notamment en diversifiant les approches en classe et en multipliant les occasions de les travailler et en poursuivant la réflexion autour de l'évaluation des compétences orales.

Au collège

Nous rappelons que les programmes de cycles 3 et 4 ont été modifiés pour renforcer les [enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable](#). Ils sont applicables depuis la rentrée 2020. Nous vous invitons à consulter les ressources présentées lors des [conférences pédagogiques](#) au cours de l'année 2020-2021 pour revisiter, si nécessaire, les activités que vous proposez en classe.

L'accompagnement de la mise en œuvre des programmes de collège et des parcours éducatifs continuera de s'appuyer cette année sur la dynamique des [réseaux pédagogiques de proximité](#). Les productions réalisées à cette occasion sont publiées sur le site SVT Versailles,

l'organisation du travail de l'année est transmise par la liste de diffusion et lors des premières conférences pédagogiques.

Nous remercions tous les professeurs investis dans ces groupes, qui permettent d'enrichir régulièrement ces productions.

La réussite de tous les élèves nécessite une réflexion sur le travail personnel de chaque élève dans la classe et en dehors de la classe. Le dispositif « [Devoirs faits](#) » est un levier pour réaliser ce suivi, dans lequel les professeurs de SVT du collège ont toute leur place et nous vous invitons à vous en emparer.

Au collège et au lycée

La réussite de tous les élèves passe par l'**individualisation et la sécurisation des parcours** : au cycle 3 avec les liaisons école-collège, au lycée lors de l'accueil des élèves issus de troisième ou sur la continuité bac -3 / bac +3. Les professeurs de SVT ont des compétences pour intervenir dans la construction du projet personnel de l'élève et doivent inscrire leur action dans la mise en place d'un parcours d'orientation sécurisé vers le lycée et l'enseignement supérieur. Nous remercions tous ceux qui se sont mobilisés l'année dernière comme professeur principal ou dans les instances de l'établissement et nous vous invitons à poursuivre cet investissement.

Pour favoriser l'engagement des élèves et consolider leurs parcours, nous vous encourageons à mettre en œuvre ou à participer à des **démarches de projet** impliquant vos élèves autour du développement durable et de la santé au sein de vos établissements, mais aussi à leur permettre de participer à des concours scientifiques (par exemple [CGénial](#) et les Olympiades [des géosciences](#) et [de biologie](#)).

Pour accompagner les évolutions de notre système éducatif, nous vous proposons, avec les formateurs de l'académie, une **offre de formation** diversifiée et renouvelée à laquelle nous vous conseillons de vous inscrire.

Nous vous invitons à penser votre parcours de développement professionnel sur plusieurs années en l'articulant avec les formations à initiatives locales (FIL) proposées par votre établissement. Pour vous y aider, vous trouverez sur le site disciplinaire, [une liste indicative de formations en SVT, inter-sciences, santé, EDD, et Égalité filles-garçons](#). Attention : la date limite des inscriptions est fixée cette année au 22 septembre. Nous vous remercions de partager cette information avec vos collègues nouveaux arrivants dans l'académie.

Pour rester informé de l'actualité de la discipline, pensez aussi à vous abonner à la [liste de diffusion SVT](#). Vous pouvez aussi, comme tous les ans, vous inscrire et participer aux conférences pédagogiques dont les dates seront annoncées courant octobre, via les secrétariats de vos établissements.

Enfin, la nouvelle campagne de **rendez-vous de carrière** débutera en octobre. Nous vous invitons à préparer l'échange que nous aurons avec vous après la visite en classe en consultant le « [document de référence de l'entretien](#) » dans [le guide du rendez-vous de carrière](#). Vous pouvez aussi présenter à cette occasion tout document permettant d'éclairer votre parcours et vos pratiques professionnelles, y compris dans les niveaux de classes différents de celui de la visite.

N'oubliez pas d'activer et de consulter votre [messagerie professionnelle](#) sur laquelle seront envoyées toutes les notifications concernant ce rendez-vous. Nous vous rappelons que le délai de prévenance est fixé à 15 jours.

La responsabilité des bassins est partagée entre les IA-IPR. Vous trouverez sur le site disciplinaire la [carte de répartition](#) mise à jour.

Nous vous remercions d'avance pour votre implication et nous vous renouvelons notre confiance dans la réalisation des missions qui vous sont confiées. Prenez soin de vous et de vos proches.